

# Alcoolisme : la pression monte autour du baclofène

Auteur: Sylvie Dellus Publié le 29.05.2013



**Lundi 3 juin se tiendra à l'hôpital Cochin à Paris un congrès sur le baclofène. Ensemble, des patients, des médecins et des chercheurs interpellent une nouvelle fois les pouvoirs publics pour obtenir que ce médicament soit autorisé dans la dépendance à l'alcool.**

Le baclofène est actuellement utilisé, hors indication, par des dizaines de milliers de patients pour arrêter de boire de l'alcool. **A l'origine, ce médicament est indiqué dans les spasmes musculaires.** Mais de plus en plus d'études scientifiques montrent son efficacité dans l'alcoolisme.

Au vu de ces résultats, des médecins et des chercheurs, en lien avec des associations de patients, réclament au minimum une recommandation temporaire d'utilisation. Celle-ci permettrait de donner un cadre à la prescription de baclofène.

En avril dernier, un appel a été signé en ce sens par 32 personnalités dont le Pr Didier Sicard, ancien président du Comité national d'éthique, le Pr Bernard Debré, député, le Pr François Chast, ancien président de l'Académie de pharmacie et le Pr Jean-Louis Binet, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

## « Tout le monde bouge, sauf ceux qui devraient »

La plupart seront présents lundi 3 juin au congrès organisé à l'hôpital Cochin pour **réclamer que le baclofène entre officiellement dans l'arsenal thérapeutique des médicaments contre l'alcoolisme.** Leur slogan : « Alcool : plus de 100 morts par jour, ça suffit ! »

Mais, pour le Dr Renaud de Beaurepaire, psychiatre à l'hôpital Paul-Guiraud de Villejuif, l'un des premiers alcoologues à avoir prescrit du baclofène à ses patients, la bataille est loin d'être gagnée : *« Le congrès de lundi va servir à mobiliser, à sensibiliser les gens autour du baclofène. Il ne faut pas arrêter de mettre la pression. Même l'Académie de médecine s'en mêle ! Beaucoup de monde commence à taper du poing sur la table. Malheureusement, ça bouge sans bouger. Tout le monde bouge sauf ceux qui devraient, c'est-à-dire l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Cette agence n'a pas beaucoup de pouvoir et elle est complètement noyauté par des intérêts financiers qui l'empêchent d'aborder ce sujet de manière réaliste. »*

A ses yeux, il y a peu de chance qu'une recommandation temporaire d'utilisation soit accordée. Et, de toute façon, il estime cette mesure insuffisante : *« Il faudrait obtenir une vraie autorisation, avec une extension d'autorisation de mise sur le marché du baclofène. »*

<http://www.santemagazine.fr/actualite-alcoolisme-la-pression-monte-autour-du-baclofene-49894.html>